



L'énergie éolienne et les agriculteurs

Les parcs éoliens peuvent être construits sur plusieurs types de terrains, entre autres en milieu forestier, montagneux, ou encore sur les terres agricoles. Le développement de parcs éoliens sur les territoires agricoles devient de plus en plus commun, ce qui est particulièrement dû à la croissance de cette filiale énergétique au Québec et ailleurs dans le monde. Les éoliennes et les activités agricoles peuvent d'ailleurs très bien coexister si l'on arrime les besoins des agriculteurs avec ceux des développeurs.

Développement d'un parc éolien

Quand un site est identifié comme étant un site intéressant pour le développement d'un parc éolien, et afin d'étudier ce dernier plus en détail et valider le potentiel éolien, l'installation de mâts de mesure de vent est requise. De plus, la sécurisation des terres est essentielle dans le but de présenter un projet. Le programme d'analyse des vents requiert une période minimale d'un an, avant qu'il soit possible d'identifier des positions idéales pour les éoliennes.

De bonnes relations avec le milieu, ainsi que des ententes de principe avec les propriétaires agricoles, sont nécessaires. À la suite de ces ententes, une fois le projet retenu, des contrats de servitudes seront proposés et les positions finales des composantes du parc seront alors décidées.

L'emplacement des composantes du parc sera décidé en fonction des ressources éoliennes et des activités agricoles, en respectant les contraintes définies par les études environnementales. Par exemple, les chemins d'accès seront tracés parallèlement aux lots afin de minimiser la perte de terre utile et de maximiser l'utilisation des chemins d'accès existants.

Composantes d'un parc éolien :

- Chemins d'accès
- Éoliennes montées sur des fondations de béton
- Lignes électriques souterraines et aériennes
- Poste de raccordement au réseau électrique
- Bâtiment de service où les équipements nécessaires à l'entretien des éoliennes sont entreposés

La phase d'étude

Une fois un projet retenu, des études environnementales et de faisabilité ainsi que des consultations publiques sont entreprises. Ceci, afin de s'assurer du respect de l'environnement et des différents intervenants avant de choisir l'emplacement final des composantes du parc et d'en entreprendre la construction.

La construction d'un parc éolien

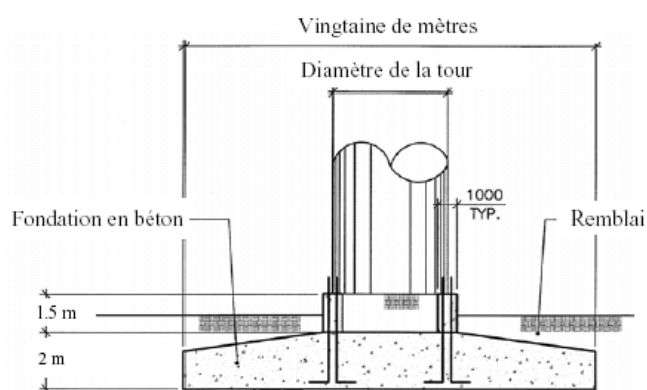
Pour mettre en place un parc éolien il faut tout d'abord construire un **chemin d'accès** qui mène à l'emplacement des éoliennes. Ce chemin d'accès temporaire a une largeur qui peut varier de 7 à 10 mètres et donne sur l'aire de travail où seront montées les éoliennes.

Une **aire de travail** est également nécessaire pour installer les éoliennes sur le site. Après avoir coulé la fondation de béton, la tour de l'éolienne est assemblée et montée à l'aide d'une grue. Ensuite, la nacelle est fixée à la tour. Les pales sont installées en dernier lieu. L'aire de travail pour la réalisation des travaux occupe environ 1 à 2 acres (environ 1,2 à 2,4 arpents).

Kruger travaille en étroite collaboration avec les propriétaires afin de minimiser les impacts durant cette étape.



Les fondations des éoliennes sont conçues de manière à faciliter l'écoulement de l'eau vers la terre et de ce fait, à ne pas nuire aux activités agricoles. Les dimensions montrées ci-dessous sont à titre indicatif.



Fondation typique

La phase d'exploitation

La superficie nécessaire à la construction est significativement réduite lors de la phase d'exploitation. En effet, le chemin d'accès de construction qui doit mesurer de 7 à 10 mètres de largeur afin de laisser circuler les camions sur le chantier, ne requiert que 5 mètres de largeur au cours de l'exploitation.

Une éolienne installée utilise une surface de 10 mètres par 10 mètres, incluant le transformateur. Par conséquent, l'aire de travail est réduite à un espace de seulement 100 m², ce qui veut dire qu'environ 90 % du territoire utilisé lors de la construction est remis en état une fois les travaux terminés et les activités agricoles peuvent alors s'y dérouler normalement.

De plus, les chemins d'accès menant aux éoliennes et aux autres installations du parc peuvent être empruntés par les promeneurs des sentiers récréatifs, les chasseurs et les pêcheurs.

Compensations aux agriculteurs

L'agriculteur qui prête une partie de ses terres pour permettre l'installation d'une éolienne reçoit une compensation financière de la part du promoteur. Ainsi, un échange équitable est effectué entre le développeur et l'agriculteur. De plus, toute activité se déroulant sur les terres agricoles se fait de manière à limiter le plus possible tout impact pouvant être causé par les activités liées au projet éolien.

